

# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

**Séance du 19 décembre 2024**

L'an 2024 et le 19 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 12 décembre 2024.

Date de la convocation : 12 décembre 2024

Date d'affichage : 12 décembre 2024

**Délibération N° 19-12-2024 / N°207**

Etaient présents les membres en exercice : 79

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Michel Petit, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Chantal Dufresne, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 8

Membres votants : 92

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Patrick Dekeyser, Arnaud Ricq, Benoit François, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Magalie Jonard, Roland Descamps, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Raymond Wacheux suppléé par Gilbert Ricart, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.

Absents excusés : Nicolas Capron, Olivier Gallet, Gérard Nicolle.

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, André Michel ayant donné procuration à Philippe Lefebvre, Julien Bellengier ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hemery, Magali Urbanac ayant donné procuration à Thomas Bonnelle, Françoise Simon ayant donné procuration à Catherine Libessart, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet.

**Secrétaire de séance : Stéphane Locquet**

## **Titre de la délibération : Avenant à la convention avec le CAUE 62**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté du préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,  
Vu les compétences de l'intercommunalité,  
Vu les actions du Guichet Unique de l'Habitat,  
Vu la convention de partenariat entre le CAUE du Pas-de-Calais et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois signée le 2 Janvier 2024,*

Madame la Vice-présidente rappelle que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois porte et déploie le Guichet Unique de l'Habitat.

Dans le cadre du Guichet Unique de l'Habitat et afin de renforcer le conseil aux ménages sur les sujets d'architecture (extension de logement, réaménagement intérieur,...), l'intercommunalité a signé une convention de partenariat avec le Conseil en Architecture, en Urbanisme et Environnement (CAUE) du Pas de Calais, le 2 Janvier 2024 afin de mettre en place une permanence mensuelle d'un architecte conseil.

En plus de ces permanences deux temps forts ont été réalisés : deux balades paysagères pour aborder la question de l'aménagement des parcelles : une à Camblain l'Abbé et une à Pommier.

La présente délibération vise à poursuivre, pour 2025, ce partenariat avec le CAUE du Pas de Calais.

Pour 2025, d'autres animations territoriales pourront être proposées dans le cours de l'année en fonction des retours d'expériences et des besoins identifiés au travers du Guichet Unique de l'Habitat et du service Application du Droit des Sols (ADS).

Madame la Vice-présidente précise que le projet d'avenant à la convention et son annexe figuraient avec l'invitation à la présente assemblée. Le coût est de 5 000 € par an.

Suite à l'avis favorable du Bureau en date du 11 décembre 2024, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer :

- le présent avenant à convention avec le CAUE du Pas de Calais,
- tout document et à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires pour rendre effectif et opérationnel ce partenariat.

  
Le Président  
Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 24 /12/2024 et publication ou notification du 24 /12/2024

